

PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

Paris plus verte et solidaire

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION PAR QUARTIER OU SECTEUR

Secteur « Bartholomé-Brancion »
(15^e arrondissement)



Bartholomé-Brancion (15^{ème})

Situé dans sa quasi-totalité à l'extrême Sud-Est du 15^{ème} arrondissement, au bord du boulevard périphérique, le secteur Bartholomé-Brancion, qui s'étend jusqu'à la Porte de la Plaine, est essentiellement résidentiel, constitué majoritairement de logements sociaux et d'équipements publics, dont le bâti des années 50 est très vétuste et n'offre pas des conditions d'habitabilité et d'usage satisfaisants. Il se prolonge au nord pour inclure l'îlot du parc Georges Brassens.

Le secteur, non inscrit au Contrat de Ville, offre très peu de services à sa population pourtant fragile, comme en témoignent les indicateurs socio-économiques. Le projet urbain lié au bâti vise ainsi prioritairement à améliorer la qualité de vie des habitants, tant au niveau de leur logement, de l'offre et de la qualité des équipements publics que de la disponibilité de nouvelles activités, commerces et services associatifs à développer sur le secteur. Le bâti existant fera notamment l'objet d'un traitement permettant de préserver les occupants des nuisances générées par le boulevard périphérique.

Les espaces non bâtis sont constitués de grands terrains de sports, d'espaces verts exceptionnels, tant par leur étendue que par leur qualité, notamment arborée, mais aussi d'espaces publics et d'espaces libres privés largement dédiés à l'automobile.

Ces derniers seront requalifiés dans le sens d'une renaturation et d'une reconquête au profit des piétons et autres modes doux. L'amélioration des continuités douces avec Vanves, Malakoff et le 14^{ème} arrondissement, en particulier au niveau des deux ponts SNCF et de la petite ceinture, est un enjeu essentiel. La nécessaire cohérence des espaces publics au niveau de ces nœuds explique l'extension du périmètre de l'OAP côté 14^{ème} arrondissement.

Le projet vise à développer davantage les continuités écologiques, en particulier en rééquilibrant les strates, et à profiter de la requalification des espaces et équipement publics pour y développer encore le couvert végétal afin de lutter contre l'îlot de chaleur urbain et d'accueillir des espèces.

La Ville souhaite ainsi poursuivre la transformation durable de ce site, les grands objectifs pouvant se décliner selon les items suivants :

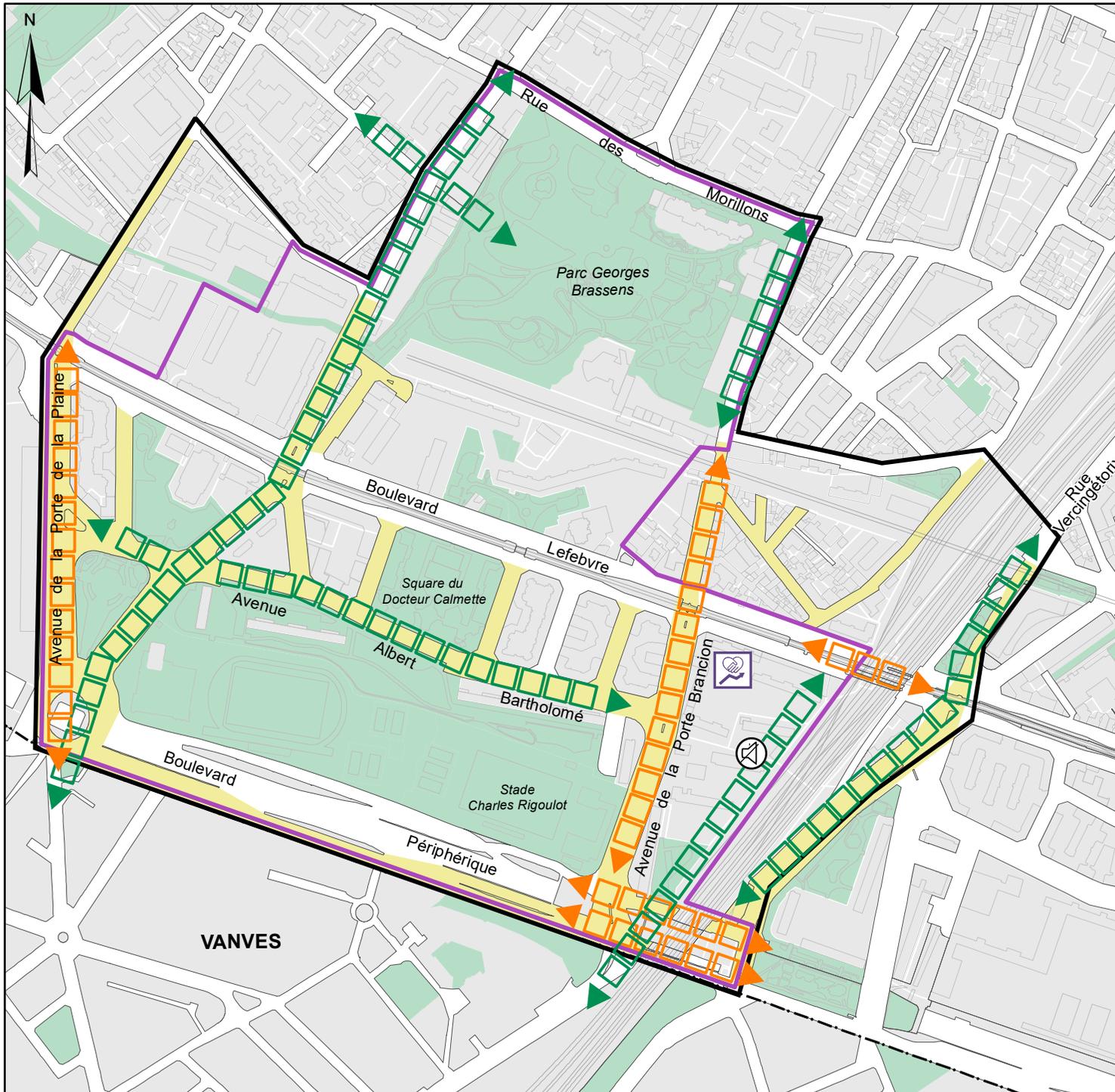
- **Renforcer les continuités écologiques**, en particulier en requalifiant des espaces et équipements publics et en développant le couvert végétal, et lutter ainsi contre l'îlot de chaleur urbain ;
- **Améliorer les continuités avec Vanves, Malakoff et le 14^{ème} arrondissement**, en particulier au niveau des deux ponts SNCF et de la petite ceinture, et reconquérir des espaces publics au profit des piétons et des modes doux ;
- **Améliorer les continuités entre les différents espaces paysagers** : terrains de sport, square du Docteur Calmette, parc Georges Brassens ;
- **Améliorer la qualité de vie des habitants**, par la diversification des logements (avec une priorité aux logements publics), et l'amélioration de leur habitabilité ;
- **Adapter l'offre en équipements publics** aux besoins actuels et projetés, en rénovant ou reconstruisant les équipements actuels (groupe scolaire, centre Paris Anim, certains espaces sportifs), étudier une offre complémentaire en fonction des besoins qui seraient identifiés ;
- **Développer les commerces de proximité** et des activités économiques locales susceptibles de répondre aux besoins des habitants notamment en proposant une offre d'alimentation durable, d'amener une population d'actifs et de contribuer à l'animation du quartier ;
- **Créer les conditions du développement d'un tissu associatif** à même de répondre aux besoins des habitants et de créer de l'animation, vecteur de lien social.

Dispositions relatives aux espaces libres et à leurs caractéristiques :

L'application de la règle des espaces libres est mutualisée à l'échelle du périmètre du secteur de projet délimité dans le schéma d'aménagement. La surface d'espaces libres ne peut être inférieure à 50% de la surface du secteur de projet.

Les espaces libres désignent les parties du secteur libres de toute construction en élévation comme en sous-sol, à l'exception des réseaux et des ouvrages d'infrastructure nécessaires à leur fonctionnement.

Ces espaces libres sont aménagés en pleine terre et végétalisés sauf impossibilités techniques ou liées à un usage de circulation publique, de pratique sportive ou récréative.



Périmètres

- Périmètre de l'OAP
- Secteur de projet

Cadre urbain

- Requalifier, mettre en valeur et végétaliser les espaces publics

Infrastructures et activités et /ou ouvrages liés

- Réduire les nuisances phoniques

Liens

- Aménager des espaces paysagers en faveur des circulations douces
- Désenclaver les quartiers et renforcer la continuité urbaine

Activités

- Développer l'économie sociale et solidaire

BARTHOLOMÉ - BRANCION
 15ème arrondissement
 Schéma d'aménagement



